

**Cérémonie de clôture de la 20<sup>ème</sup> promotion  
de lieutenants pénitentiaires  
ENAP**

Madame la directrice de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire,  
Monsieur le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je me trouve parmi vous, aujourd'hui, dans cette école nationale d'administration pénitentiaire à l'occasion de cette cérémonie de clôture de la 20<sup>ème</sup> **promotion de lieutenants pénitentiaires.**

Je salue chaleureusement l'ensemble du personnel de cette école et,

- Les élèves directeurs pénitentiaires de la 45<sup>ème</sup> promotion
- Les stagiaires directeurs des services pénitentiaires en formation d'adaptation de la 4<sup>ème</sup> promotion
- Les lieutenants pénitentiaires de la promotion 20bis.
- Le détachement de surveillants de la 190<sup>ème</sup> promotion
- Le détachement de la section ERIS de TOULOUSE
- Les coordinateurs des élèves et stagiaires en formation
- Les familles et autres invités des élèves.

Je salue tout particulièrement Madame Délibrias, mère de Romain Bidoux à qui la 20<sup>ème</sup> promotion de lieutenants pénitentiaires issue de la liste d'aptitude, aujourd'hui également mise à l'honneur, a donné son nom de baptême.

Cette école, instrument d'application et de réflexion, est un des principaux outils de la modernisation de notre administration, par la qualité et l'évolution constante des formations proposées, initiale ou continue, l'adéquation des enseignements à l'évolution des concepts théoriques et des pratiques professionnelles, la qualité des enseignements dispensés et des travaux de recherche qu'elle est amenée à impulser et à diriger.

Cette école est aussi l'exemple de la capacité d'évolution de notre administration qui ne cesse jamais de se réformer. Très récemment, c'est l'administration centrale que nous avons réorganisée ; cette nouvelle organisation a principalement pour objectif de redonner du sens aux différents métiers pénitentiaires en les valorisant davantage, en partageant les bonnes pratiques, en définissant des doctrines d'emploi claires des différentes spécialités déjà en vigueur et pour celles nouvellement créées. L'école y contribue activement en liant aux aspects théoriques et réglementaires un caractère opérationnel qui intègre si nécessaire, la lettre et l'esprit.

Mais parlons surtout de vous : au moment où vous avez pris la décision de passer les concours pénitentiaires et, par conséquent, celui de lieutenant, puis d'intégrer l'Ecole Nationale

d'Administration Pénitentiaire, sans doute aviez-vous, comme tout un chacun, une image très partielle de l'univers pénitentiaire.

Soyons lucides : si notre métier pénitentiaire consiste à exécuter les décisions de justice, vos conditions d'exercice seront très différentes d'une affectation à l'autre, au regard de la nature même des différents établissements, de leur histoire et de leur dynamique actuelle, des caractéristiques de la population pénale.

Pour cette raison, aujourd'hui, face à vous, je souhaiterais insister sur deux points :

L'importance de vos missions et l'importance de la manière de servir, manière d'incarner au quotidien votre métier, de l'exercer.

### **1/ L'importance de votre mission est exposée par la loi elle même.**

Comme vous le savez, l'article 1 de la loi pénitentiaire a été abrogé par la loi du 15/08/14 et complète l'article 707 du CPP : le régime d'exécution des peines privatives et restrictives de liberté vise à préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne condamnée afin de lui permettre d'agir en personne responsable, respectueuse des règles et des intérêts de la société et d'éviter la commission de nouvelles infractions. Ce régime est adapté au fur et à mesure de l'exécution de la peine, en fonction de l'évolution de la personnalité et de la situation matérielle, familiale et sociale de la personne condamnée, qui font l'objet d'évaluations régulières.

Votre place dans ce dispositif, en tant qu'officiers, est incontournable. Rouage-clef parmi les multiples acteurs, votre rôle au sein de la chaîne de commandement est majeur.

Chacun(e) d'entre-vous sera confronté-e chaque jour aux tensions d'une population sous contrainte. Dans ce contexte, vous devrez faire preuve, dans nos établissements, d'une autorité sereine, alliant la fermeté et la souplesse, l'esprit de médiation, d'un sens de l'humain, d'un sens relationnel très élevé caractérisé par le goût de l'écoute et du dialogue, et faire montre en toutes circonstances, d'un investissement exemplaire qui suscite le respect. Vous saurez aussi vous montrer force de proposition et créatif, ainsi vous contribuerez à faire grandir notre administration qui se doit de progresser dans la qualité de l'accompagnement des personnes qui lui sont confiées pour ne pas limiter la prison à de seuls enjeux sécuritaires.

### **2/ Parce que chacun de vos actes emporte des conséquences, votre manière de servir prendra toute son importance.**

Votre comportement, vos directives, devront toujours être en accord avec la loi pénitentiaire et son esprit, tel que repris par le code de déontologie pénitentiaire. Si la préservation de la dignité des personnes qui nous sont confiées incombe à tous les personnels, votre action dans le dispositif pénitentiaire vous confère un rôle stratégique pour garantir cet impératif.

Ne perdez jamais de vue que la prison se doit d'être le lieu de l'Etat de droit. En effet, je me dois de vous rappeler que parce que notre mission est cruciale pour le bon fonctionnement d'une société qui se préoccupe des effets de l'exclusion, quand bien même décidée par la loi, chacun de vos actes et ceux de vos équipes sont susceptibles d'être examinés à la loupe par les magistrats de l'ordre judiciaire, le juge administratif, les corps d'inspection, ou encore le contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Les aspects positifs seront nombreux. Votre métier d'officier est passionnant car la routine sera rarement au rendez-vous.

Passionnant car votre métier interroge l'humain, parfois dans ses limites les plus extrêmes.

Passionnant car en tant que cadre pénitentiaire vous serez acteur d'une mission de service public des plus exigeantes. Elle vise à garantir la sécurité de nos concitoyens et offre à des personnes condamnées l'opportunité de se remettre en question, de changer positivement, de se réinsérer ou de s'intégrer au sein du corps social.

Je vous encourage à demeurer constructifs envers les autres, votre institution et vous-mêmes dans l'exercice quotidien. Soyez loyaux et singuliers à la fois.

Mesdames et Messieurs,

Vous allez accomplir des missions variées, parfois difficiles mais plus souvent stimulantes. Des missions qui ne cessent d'évoluer et sont au cœur des débats de notre société.

Vous êtes des acteurs incontournables du futur de l'Administration pénitentiaire. Vous pouvez être heureux de votre choix et de votre engagement.

Je vous souhaite de vous épanouir dans ce métier.

Au nom de Madame Isabelle Gorce, directrice de l'administration pénitentiaire, soyez convaincus de nos attentes et de notre soutien, de notre confiance, de notre estime et de notre satisfaction de vous compter dans nos rangs.

Je vous souhaite une excellente prise de fonctions.

**Pascal Le Roy**

**Adjoint au sous-directeur des métiers et de l'organisation des services**

**Directeur de projet chargé des SPIP**

**Agen, le mercredi 4 mai 2016**